

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1288

30 avril 2016

SOMMAIRE

AAIL Holdings Sàrl	61785	Ingersoll-Rand Lux International Holding	
Adriel S.à r.l.	61781	Company S.à r.l.	61778
Afea S.à r.l.	61812	KABA	61789
AFP (Germany) II S.à r.l.	61814	KFC International Holdings I S.à r.l.	61824
AGICOA Europe	61788	LCN STY Dronten (NL)	61824
Aguila 2 S.A.	61785	Pacific E&P International Holdings, S.à r.l.	
Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l.	61810	61824
Alternative Business Facilitators S.à r.l.	61806	Provençal Investments S.A.	61795
Alux International Trading S.A.	61804	Roseflore Paysage Sàrl	61802
Alux International Trading S.A.	61806	RT Global Services S.à r.l.	61792
Alux International Trading S.A.	61810	Senior Assured Investment S.A.	61802
Amazon Europe Core S.à r.l.	61804	S & M S.à.r.l.	61790
AmTrust Captive Solutions Limited	61804	S & M SCI	61791
Apollo Delta Gamma S.à r.l.	61805	The Angel Mall S.A.	61824
Asia Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF ..	61805	Thesis Investment S.A.	61811
Assaloca Management S.à r.l.	61805	Top 3000 S.A.	61801
Atlantico Financial Group S.à r.l.	61818	Traction Mezz Mid S.à r.l.	61811
Baejarins Partners S.à r.l.	61815	Trican Luxembourg Sàrl	61807
Benelux Capital & Trust S.à r.l. SPF	61818	Trios Holdings S.à r.l.	61798
Cynthia Infrastructures S.A.	61823	Vert Clean Sàrl	61803
eEquity Feeder S.à r.l.	61811		

Ingersoll-Rand Lux International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 182.971.

In the year two thousand and sixteen, the fourth day of February, before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Lux International Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 182.971 and having a share capital of USD 20,000 (the Company).

The Company has been incorporated on 20 November 2013, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 399 of 13 February 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

There appeared:

Ingersoll-Rand International Holding Limited, a limited liability company duly organized under the laws of Bermuda, with a registered address at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12, Bermuda and an office located at 170-175 Lakeview Drive, Airside Business Park, Swords Co, Dublin, Ireland (the Sole Shareholder),

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001), represented by twenty thousand and one (20,001) shares in registered form with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, by way of the issuance of one (1) share, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1);

3. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2 above by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind of the Sole Shareholder's 100% ownership interest in Ingersoll-Rand Superay Holdings Limited, a Hong Kong entity, in an aggregate amount of USD 90,427,210, with an amount of USD 90,427,209 of the aggregate amount being contributed to the share premium account of the Company;

4. subsequent amendment to article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2. and 3. above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued share; and

6. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder here represented considering itself duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one United States Dollar (USD 1) in order to bring the share capital from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, to twenty thousand and one United States Dollars (20,001), represented by twenty thousand and one (20,001)

shares in registered form with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, by way of the issuance of one (1) share, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1).

Third resolution

The Company resolves to accept and record the subscription for, and full payment of, the share capital increase by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of 1,960 shares (representing a 100% ownership interest) in Ingersoll-Rand Superay Holdings Limited, a Hong Kong entity (the Shares).

The contribution in kind of the Shares in an amount of USD 90,427,210 from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- one United States Dollar (USD 1), to the nominal share capital account of the Company; and
- ninety million, four hundred and twenty-seven thousand two hundred and nine United States Dollars (USD 90,427,209), to the share premium account associated with the share capital.

The valuation of the contribution in kind of the Shares is evidenced by:

- (i) interim accounts of the Sole Shareholder dated December 31, 2015 (the Interim Accounts); and
- (ii) a certificate issued on the date of this deed by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and agreed by the management of the Company (the Certificate).

It results from the Certificate that, as of the date of the Certificate:

1. the Interim Accounts show the fair market value of the Shares, such valuation being supported by an internal valuation report for the benefit of the Company;
2. the Sole Shareholder is the owner of the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
3. based on generally accepted accountancy principles the Shares are valued at USD 90,427,210 and since the date of the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Shares and therefore the contribution made to the Company;
4. the Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;
5. all formalities to transfer the legal ownership of the Shares have been or will be accomplished upon receipt of a copy of the notarial deed documenting said contribution in kind.

The Certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s corporate capital is fixed at twenty thousand and one United States Dollars (USD 20,001), represented by twenty thousand and one (20,001) shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued share.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille seize, le quatrième jour de février, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Ingersoll-Rand Lux International Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 182.971 et disposant d’un capital social de USD 20.000 (la Société).

La Société a été constituée le 20 novembre 2013, suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 399 du 13 février 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A COMPARU:

Ingersoll-Rand International Holding Limited, une société à responsabilité limitée valablement régie par les lois des Bermudes, dont le siège social est établi au Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton, HM 12, les Bermudes et le bureau au 170-175 Lakeview Drive, Airside Business Park, Swords Co, Dublin, Irlande (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée, résidant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille un dollars américains (USD 20.001) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, par l'émission de une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-);

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2 ci-dessus par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature de 100% des parts d'intérêts détenues par l'Associé Unique dans Ingersoll-Rand Superay Holdings Limited, une société de Hong Kong, d'un montant total de USD 90.427.210 dont un montant de USD 90.427.209 sera versé au compte de prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées aux points 2 et 3 ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant sous sa seule signature, pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription de la nouvelle part social; et

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un dollar américain (USD 1) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille un dollars américains (USD 20.001) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, par l'émission de une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-).

Troisième résolution

La Société décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par l'Associé Unique par voie d'un apport en nature de 1.960 parts sociales (représentant 100% des parts d'intérêt) de Ingersoll-Rand Superay Holdings Limited, une société de Hong Kong (les Parts).

L'apport en nature des Parts, d'un montant total de USD 90.427.210 de l'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:

- un dollar américain (USD 1) au compte nominal de capital social de la Société; et
- quatre-vingt-dix millions quatre cent vingt-sept mille deux cent neuf dollars américains (USD 90.427.209) au compte de prime d'émission lié au capital social.

La valeur de l'apport en nature des Parts est attestée par:

(i) des comptes intérimaires de l'Associé Unique datés du 31 décembre 2015 (les Comptes Intérimaires); et

(ii) un certificat émis à la date du présent acte par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et accepté par la gérance de la Société (le Certificat).

Lequel Certificat atteste que, à la date du Certificat:

1. les Comptes Intérimaires montrent la valeur de marché des Parts, cette valorisation étant corroborée par un rapport de valorisation interne pour le compte de la Société;
2. l'Associé Unique est le propriétaire des Parts et possède le droit d'en disposer;
3. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts est de USD 90.427.210 et depuis la date des Comptes Intérimaires, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur des Parts et ainsi de l'apport fait à la Société;
4. les Parts apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont soumises à aucune restriction ni grevées d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait leur cessibilité ou réduirait leur valeur; et
5. toutes les formalités à l'effet de transférer le droit de propriété des Parts à la Société ont été ou seront accomplies dès réception d'une copie de l'acte notarié effectuant ledit apport en nature.

Le Certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille un dollars américains (USD 20.001), représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant sous sa seule signature, pour procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 février 2016. Relation: GAC/2016/1052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065278/201.

(160027336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Adriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.355.341,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.826.

In the year two thousand sixteen, the second day of February,

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

at an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Adriel S à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147 826, having a share capital of EUR 4,355,341.-, incorporated on 18 August 2009 pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1833

on 22 September 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2121 dated 8 October 2010,

PORTOBELLO CAPITAL II LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey whose registered office is at 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GY1 2HL St Peter Port, Guernsey, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 10774, acting by its managing general partner NICE HARBOUR (GP) II LIMITED, holder of 100% of the shares of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy given under private seal granted in Guernsey on 28 January 2016.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 100% of shares of the Company, representing the entire share capital of the Company of EUR 4,355,341 (four million three hundred fifty-five thousand three hundred and forty-one Euro) are represented at the Meeting, which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all items of the agenda reproduced hereinafter.

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notice;
2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2015 to the date of putting the Company into liquidation (the Pro forma Accounts);
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
6. Discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Delegation of authority.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Pro forma Accounts.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve with immediate effect the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Travis Liquidations S.à r.l., a private limited liability company duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registrar of Companies of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under number B 191 322, as Liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Seventh resolution

The Sole Shareholder finally resolves to grant power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, in order to accomplish the filing of the necessary documents regarding the above-mentioned resolutions with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment of the above resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately around two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known by the notary by name, surname, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le deux février,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

à l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Adriel S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147826 et ayant un capital social de 4.355.341 euros (la Société). La Société a été constituée le 18 août 2009 en vertu d'un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1833 du 22 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 6 août 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2121 du 8 octobre 2010,

PORTOBELLO CAPITAL II L.P., une limited partnership de droit de Guernesey, inscrite auprès du United Kingdom Companies House sous le numéro LP 10774, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, GY1 2HL St Peter Port, Guernsey, agissant par le biais de son managing partner NICE HARBOUR (GP) II LIMITED, détenteur de 100% des parts sociales de la Société (l'Associée Unique),

ici représentée par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée à Guernesey le 28 janvier 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associée Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 100% des parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société de EUR 4.355.341,- (quatre millions trois cents cinquante-cinq mille trois cent quarante et un euro), est dûment représentée à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société (les Comptes Pro forma);
3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

4. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge (quitus) accordée aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Délégation de pouvoir.

Après délibération, l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associée Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associée Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'approuver les Comptes Pro forma.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de nommer Travis Liquidations S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 191 322, en tant que Liquidateur.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associée Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associée Unique autorise le Liquidateur à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associée Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associée Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associée Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des bonis de liquidation l'Associée Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Septième résolution

L'Associée Unique décide, en outre, d'accorder pouvoir et autorité à tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, afin d'accomplir toutes formalités nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés concernant les résolutions figurant ci-dessus; et, généralement, d'effectuer toutes autres opérations qui pourraient être nécessaires ou utiles pour l'accomplissement des résolutions figurant ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même partie comparante, il est déclaré qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 5 février 2016. GAC/2016/1014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016065692/179.

(160028666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Aguila 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 157.671.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 février 2016 que le siège social de la Société a été transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg, avec effet au 10 février 2016.

De plus, il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 10 février 2016 que:

1. la démission de Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, en tant que administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 10 février 2016,

2. la démission de Monsieur Dominique ROBYNS, en tant que administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 10 février 2016,

3. la démission de Monsieur Ricardo DE SERDIO, en tant que administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 10 février 2016,

4. Monsieur Maksud AHMADKHANOV, né le 5 juin 1978 à Baku, Azerbaïdjan, résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg a été nommé administrateur de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée de six ans,

5. Madame Agnes CSORGO, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hungary, résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg a été nommée administrateur de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée de six ans,

6. Monsieur Olivier RICHAUD, né le 25 décembre 1979 à Marseille, France, résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg a été nommé administrateur de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée de six ans,

7. Monsieur Daoqi LIU, né le 10 avril 1978 à Hubei, Chine, résidant professionnellement au 29 Haixiu Road, Longhua District, Haikou, Chine été nommé administrateur de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée de six ans,

8. Monsieur Bo CUI, né le 17 septembre 1983 à Tianjin, Chine, résidant professionnellement au 26/F Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, été nommé administrateur de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée de six ans,

9. Monsieur Rui LI, né le 5 janvier 1977 à Hainan, Chine, résidant professionnellement au 7, Guoxing Road, Haikou, Hainan, Chine, été nommé administrateur de la Société avec effet au 10 février 2016, pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016067763/35.

(160030545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

AAIL Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.464.

—
In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of the month of January.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of AAIL Holdings S.à r.l., (the "Company"), a société a responsabilité limitée having its registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153464, incorporated on 23 April 2010 by deed of Maître Jacques Delvaux, then notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1377 of 5 July 2010.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 7 January 2016 by deed of the undersigned notary (acting in replacement of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg), not yet published in the Memorial.

The meeting was presided by Mrs. Stella Le Cras, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Mrs. Caroline Ronfort, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mrs. Stella Le Cras, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the two million (2,000,000) shares in issue are represented at the present meeting.

III. The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda set out below:

Agenda

- Approval of the interim financial statements of the Company as at the date of liquidation of the Company;
- Discharge given to the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1st January 2015 until the date of putting the Company into liquidation;
- Decision on the liquidation of the Company;
- Appointment of Headstart Management Services S.a r.l. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted unanimously by the favourable vote of all the votes cast:

First resolution

The meeting resolved to approve the interim financial statements of the Company as at the date of liquidation of the Company.

Second resolution

The meeting resolved to grant full discharge to the members of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1st January 2015 until the date of putting the Company into liquidation.

Third resolution

The meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 155181, as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the shareholders. The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

The items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the bureau, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the bureau, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

The document having been read to the the members of the bureau, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de AAIL Holdings S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153464, constituée le 23 avril 2010 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1377 du 5 juillet 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 janvier 2016 suivant acte reçu du notaire soussigné (agissant en remplacement de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Madame Stella Le Cras, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire Madame Caroline Ronfort, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Madame Stella Le Cras, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que l'ensemble des deux millions (2.000.000) de parts sociales en émission sont représentées à la présente assemblée.

III. La présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

- Approbation des états financiers intérimaires de la Société a la date de mise en liquidation de la Société;
- Décharge donnée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
- Décision concernant la liquidation de la Société;
- Nomination de Headstart Management Services S.à r.l. comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité des voix exprimées:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver les états financiers intérimaires de la Société à la date de mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155181, en tant que liquidateur.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi (modifiée) du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le

liquidateur à exécuter et conclure les actes prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'assemblée dans le cas où une telle autorisation serait requise par la loi.

L'assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes spécifiques.

L'assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du bureau, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande du bureau, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ces personnes ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Le Cras, Ronfort, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2054. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067787/140.

(160031108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

AGICOA Europe, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg F 7.645.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2015

Les membres de l'association sans but lucratif AGICOA EUROPE réunis en Assemblée Générale du 15 décembre 2015 ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée générale décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle de Kehlen et de modifier l'article deux des statuts par conséquent de manière suivante:

Art. 2. Le siège de l'AGICOA Europe est à Kehlen,

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 3 pour lui donner la teneur suivante:

But et activité

Art. 3. L'AGICOA Europe a pour but d'agir en tant que société de gestion collective de droits d'auteur et de droits voisins telle que définie par la législation du Grand-Duché de Luxembourg en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Sous ce statut accordé par les autorités compétentes du Grand-Duché de Luxembourg, son objet est, sans limitation territoriale, la représentation et la défense, dans le cadre d'une gestion collective, des intérêts matériels et immatériels de ses membres individuels et institutionnels tels que définis aux articles 6 et 8 ci-après.

La défense et la représentation des intérêts des membres de l'AGICOA Europe s'effectuent notamment par la négociation extrajudiciaire, ainsi que par toute procédure civile, pénale, administrative et/ou arbitrale commandée par les circonstances.

Les négociations extrajudiciaires portent notamment sur la rémunération due aux membres en cas de retransmission simultanée, intégrale, sans changement et en continu, par câble, satellite ou par tout procédé similaire - au sens de l'article 11 bis (1) ii de la Convention de Berne - de programmes de télévision contenant des oeuvres audiovisuelles dont ils détiennent ou représentent les droits, la collecte des montants déterminés lors des négociations ou par suite de procédures judiciaires, ainsi que la distribution des montants dus aux ayants droit dans le cas de retransmission de leurs oeuvres audiovisuelles, en particulier en application de la Convention de Berne.

L'AGICOA Europe a la compétence de principe pour autoriser et/ou interdire la retransmission - au sens de l'article 11 bis (1) ii de la Convention de Berne - des oeuvres audiovisuelles contenues dans les programmes de télévision repris par des entités tierces et retransmis sans l'accord des ayants droit.

En outre, l'AGICOA Europe a la compétence générale d'autoriser et/ou d'interdire l'intervention d'un fournisseur de service de distribution de programmes de télévision par satellite (bouquet satellitaire), d'une plateforme de distribution de programmes de télévision par câble ou de toute autre plateforme de distribution de programmes de télévision comparable, dans la communication au public d'oeuvres audiovisuelles contenues dans des programmes de télévision.

Par ailleurs, sur base de mandats ad-hoc de ses membres, l'AGICOA Europe a la compétence d'autoriser et/ou d'interdire tout service complémentaire relatif à la diffusion linéaire d'oeuvres audiovisuelles contenues dans des programmes de télévision pour autant que ces services n'aient pas déjà été autorisés par ses membres.

AGICOA Europe exercera également le droit de communication au public par l'autorisation ou l'interdiction de la communication au public d'oeuvres audiovisuelles diffusées par un tiers autres que les diffuseurs, dans les cas où celle-ci est effectuée par des hôtels et établissements similaires, et sera en droit de percevoir de la rémunération y relative.

Aux effets ci-dessus, il appartient à AGICOA Europe:

- 1) de conclure avec chaque plateforme de distribution susmentionnée des accords qui les autorisent à retransmettre ou à communiquer de toute autre manière au public, simultanément, intégralement, sans changement et en continu les oeuvres audiovisuelles diffusées ou transmises de toute autre manière par les organisations de diffusion télévisée initiales;
- 2) de percevoir et/ou de recevoir, directement ou par le mandataire de son choix, les redevances dues au titre de l'exécution des accords précités et/ou dues en application de normes de droit internationales, européennes ou nationales;
- 3) d'en assurer la distribution entre les ayants droit qu'elle représente;
- 4) de veiller à ce que les opérateurs de distribution susmentionnés ne procèdent à aucun enregistrement durable ou reproductible des émissions captées;
- 5) de donner à ses membres toutes informations disponibles sur l'activité des opérateurs de distribution susmentionnés;
- 6) d'exercer tout autre mandat utile à la poursuite du but social;
- 7) de mener toutes autres activités liées accessoirement ou de manière propice à la réalisation de l'objet social et/ou au service des besoins reconnus de l'AGICOA Europe.

L'AGICOA Europe peut participer et/ou donner des mandats à d'autres personnes morales exerçant une activité similaire.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016067797/57.

(160028848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

KABA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 19, rue Tony Erpelding.

R.C.S. Luxembourg E 5.850.

— STATUTS

L'an deux mille seize le 01 février.

Les personnes:

- Monsieur, Aloyse Kapgen, né le 12 Janvier 1967, demeurant 19 rue Tony Erpelding à L-7349 Heisdorf
- Monsieur, Claude Kapgen, né le 12 août 1972, demeurant 31 rue Beaulieu à L-7302 Müllendorf Ont arrêtés comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir exclusivement pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de KABA, Société Civile Immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix des participants.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Steinsel.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille euros (EUR 2.500,-) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, réparties comme suit:

a) Monsieur Kapgen Aloyse, précité	50 parts sociales
b) Monsieur Kapgen Claude, précité	50 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part le suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée Monsieur Aloyse Kapgen et Monsieur Claude Kapgen précités.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers, par la signature conjointe des gérants. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

3) Pour tous les actes de disposition de droits réels concernant les immeubles appartenant à la société, la société n'est valablement engagée que par la signature conjointe de deux associés gérants et de tous les autres associés non gérants.

4) Le siège social de la société est établi à 19 rue Tony Erpelding L-7349 Heisdorf

Référence de publication: 2016068149/58.

(160030573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

S & M S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8509 Rédange-sur-Attert, 47a, An der Fraesbich.

R.C.S. Luxembourg B 129.147.

L'an deux mil seize, le deux février.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Monsieur Joao Manuel MARTINS CARDOSO, né le 10 décembre 1966 à Anobra/Condeixa-A-Nova (Portugal), demeurant à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

2. Madame Gina Maria SIMOES GRILO, épouse de Monsieur Joao Manuel MARTINS CARDOSO, née le 26 avril 1968 à Ega/Condeixa-ANova (Portugal), demeurant à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la société

«S & M S.à.r.l.»

établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.147,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 7 août 2007, numéro 1.661, page 79.712.

Les associés représentant l'intégralité du capital ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8509 Redange-sur-Attert, 47 A An der Fraesbich.

Deuxième résolution

Les associés décident en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Redange-sur-Attert.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.»

Déclaration en matière de blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. M. MARTINS CARDOSO, G. M. SIMOES GRILO, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 février 2016. Relation: 2LAC/2016/2629. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068338/52.

(160030783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

S & M SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 47A, An der Fraesbich.

R.C.S. Luxembourg E 5.637.

L'an deux mil seize, le deux février.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Monsieur Joao Manuel MARTINS CARDOSO, né le 10 décembre 1966 à Anobra/Condeixa-A-Nova (Portugal), demeurant à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

2. Madame Gina Maria SIMOES GRILO, épouse de Monsieur Joao Manuel MARTINS CARDOSO, née le 26 avril 1968 à Ega/Condeixa-ANova (Portugal), demeurant à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de la société

«S & M SCI»

établie et ayant son siège social à L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 5.637,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2015, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 2 juillet 2015, numéro 1.639, page 78.670.

Les associés représentant l'intégralité du capital ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8509 Redange-sur-Attert, 47 A An der Fraesbich.

Deuxième résolution

Les associés décident en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune de Redange-sur-Attert.»

Déclaration en matière de blanchiment

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J. M. MARTINS CARDOSO, G. M. SIMOES GRILO, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 février 2016. Relation: 2LAC/2016/2630. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068336/49.

(160030777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

RT Global Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 204.003.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Raphaël TROCH, gérant de société, né à Anderlecht (Belgique), le 5 août 1991, demeurant à B-1480 Clabecq, 65, avenue Georges Roosens,

ci-après désigné le «Comparant».

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet pour compte propre ou compte de tiers ou en participation, l'activité immobilière sous toutes ses formes, l'achat, la vente, la location de biens immobiliers ou de fonds de commerce, la gestion de tout patrimoine immobilier, l'activité d'intermédiaire dans ces domaines.

La société a aussi pour objet le conseil et la consultance dans les domaines précités.

Elle pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à la développer.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'associés, d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prendra la dénomination «RT Global Services S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le (s) gérant (s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe le pouvoir de signature.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (S'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur Raphaël TROCH, prénommé	100 parts
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Avertissement

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les deux gérants suivants et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raphaël TROCH, pré-qualifié en tant que gérant administratif et

- Madame Françoise VAN VAERENBERGH, gérante de société, née à Berchem-Sainte-Agathe (B), le 26 mars 1969, demeurant à L-7264 Helmsange, 3B, rue des Romains en tant que gérante technique.

2. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

3. L'adresse de la Société est fixée à L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. TROCH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/2138. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Beringen, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068335/128.

(160031143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Provencal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.230.

L'an deux mille seize, le douze février;

Pardevant Nous Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «Provencal Investments S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116230 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1339 du 11 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 12 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1475 du 1^{er} août 2006, le 19 juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1965 du 19 octobre 2006 et le 20 juillet 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1956 du 18 octobre 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article quatre des statuts de la Société.
2. Modification de l'article six des statuts de la Société.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts de la Société afin de lui donner la teneur comme suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, la promotion immobilière, en ce inclus la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de réhabilitation, l'acquisition, la détention, le développement de biens immobiliers et la vente d'une partie ou de l'entière de ces biens immobiliers dans le cadre de la gestion ordinaire de la Société, ainsi que la promotion, vente, gestion et/ou la location de biens immobiliers, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés ayant leur siège social à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société a également pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement. La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

Elle pourra de manière générale prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle estimera utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux, sans toutefois être soumise à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article six des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of February;

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Provencal Investments S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 116230, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary,

on 9th May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1339 on 11th July 2006 which articles of incorporation were amended pursuant to deeds of the undersigned notary, on 12th May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1475 on 1st August 2006, on 19th June 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1965 on 19th October 2006 and on 20th July 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1956 on 18th October 2006.

The Meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster.

The Chairperson appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of the purpose of the Company and subsequent modification of the article four of the articles of association of the Company.

2. Modification of the article six of the articles of association of the Company.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to modify the purpose of the Company and to modify subsequently the first paragraph of the article four of the articles of associations of the Company as follows:

“ **Art. 4.** The Company may, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, carry out real estate development activities, including achieving real estate projects for later sales with respect to either new buildings or building rehabilitation, acquire, hold, develop immovable properties and sale some or part of these immovable properties as part of the orderly management of the Company, as well as carry out the promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as all carry out operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg companies having their registered office either or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The object of the Company is also the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company can carry out any all commercial or financial deals. It can render services of any nature to its group or subsidiary companies, held directly or indirectly, in particular it can give advice and assist any subsidiary company held directly or not, in any matter.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or natural person. It may also make guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or other company or natural person. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

in general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of the 31st of July 1929 governing holding companies.”

Second resolution

The Meeting decides to modify the article six of the articles of associations of the Company as follows:

“ **Art. 6.** The Company is administered by a Board of Directors comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandate of the Directors may not exceed six years.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

Any Director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of video-conference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons together with Us, the notary, the present deed.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 février 2016. Relation GAC/2016/1172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016068278/199.

(160031113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Trios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 364.208,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.569.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of the month of February.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

TPG Trios, B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register of the Dutch Chamber of Commerce under number 63219077 (the “Sole Shareholder”),

represented by Me Alexandre Pel, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9 February 2016, which proxy shall remain attached to the present deed,

being the sole shareholder and holding all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in Trios Holdings S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B191569, incorporated on 24 October 2014 by deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number C-3635 of 29 November 2014. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 12 May 2015 by deed of Maître Cosita Delvaux, prenamed, published in the Mémorial number C-1862 of 25 July 2015.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.

(B) The item on which the resolutions are to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by three hundred fifty-one thousand seven hundred eight euros (EUR351,708) to three hundred sixty-four thousand two hundred eight euros (EUR364,208) by the issue of thirty-five million one hundred seventy thousand eight hundred (35,170,800) new shares for a total issue price of three million five hundred four thousand five hundred eighty euros and six cents (EUR3,504,580.06) to the Sole Shareholder and full payment of the total issue price by the contribution of a claim against the Company (the “Contribution in Kind”), approval of the valuation of the Contribution in Kind to three million five hundred four thousand five hundred eighty euros and six cents (EUR3,504,580.06); allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares to the issued share capital and the balance to the freely available share premium; and consequential amendment of Article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred sixty-four thousand two hundred eight euros (EUR364,208) divided into thirty-six million four hundred twenty thousand eight hundred (36,420,800) shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

Thereafter the following resolutions were passed as a sole resolution:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital to three hundred sixty-four thousand two hundred eight euros (EUR364,208) by the issue of thirty-five million one hundred seventy thousand eight hundred (35,170,800) shares for an aggregate issue price of three million five hundred four thousand five hundred eighty euros and six cents (EUR3,504,580.06) to the Sole Shareholder.

Thereupon the Sole Shareholder, represented by Me Alexandre Pel, prenamed, pursuant to a proxy (a copy of which shall be registered together with the present deed) confirmed its subscription to the new shares and fully paid the new shares so issued by way of the Contribution in Kind.

It is resolved to acknowledge and approve the report of the board of managers of the Company dated 9 February 2016 (a copy of which shall be attached to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the board of managers confirms that nothing has come to its attention that causes it to believe that the total value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the issue price of the 35,170,800 new shares to be issued by the Company in consideration thereof.”

It is resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind to three million five hundred four thousand five hundred eighty euros and six cents (EUR3,504,580.06).

Evidence of the contribution to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder then resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares to the issued share capital and the balance to the freely available share premium.

It is resolved to amend Article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further items on which decisions need to be taken, the Sole Shareholder’s decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de février.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

TPG Trios, B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), dont le siège social se situe au 200, Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce néerlandaise sous le numéro 63219077 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 février 2016, laquelle restera annexée au présent acte,

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans Trios Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B191569, constituée le 24 octobre 2014 suivant un acte reçu de Maître Cosita Delvaux, précitée, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-3635 du 29 novembre 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 mai 2015 suivant un acte reçu de Maître Cosita Delvaux, précitée, publié au Mémorial numéro C-1862 du 25 juillet 2015.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur le point porté à l'ordre du jour énoncé ci-dessous.

(B) Le point sur lequel les résolutions doivent être adoptées est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société de trois cent cinquante et un mille sept cent huit euros (351.708 EUR) à trois cent soixante-quatre mille deux cent huit euros (364.208 EUR) par l'émission de trente-cinq millions cent soixante-dix mille huit cents (35.170.800) nouvelles parts sociales pour un prix total d'émission de trois millions cinq cent quatre mille cinq cent quatre-vingts euros et six centimes (3.504.580,06 EUR) à l'Associé Unique et paiement intégral du prix total de souscription par l'apport d'une créance à l'encontre de la Société (l'«Apport en Nature»), approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à trois millions cinq cent quatre mille cinq cent quatre-vingts euros et six centimes (3.504.580,06 EUR); affectation d'un montant équivalent à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital social émis et du solde à la prime d'émission librement distribuable; et modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-quatre mille deux cent huit euros (364.208 EUR) divisé en trente-six millions quatre cent vingt mille huit cents (36.420.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

À la suite de quoi, les résolutions suivantes ont été adoptées sous la forme d'une résolution unique:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à trois cent soixante-quatre mille deux cent huit euros (364.208 EUR) par l'émission de trente-cinq millions cent soixante-dix mille huit cents (35.170.800) parts sociales pour un prix total d'émission de trois millions cinq cent quatre mille cinq cent quatre-vingts euros et six centimes (3.504.580,06 EUR) à l'Associé Unique.

À la suite de quoi, l'Associé Unique, représenté par Me Alexandre Pel, précitée, en vertu d'une procuration (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) a confirmé sa souscription aux nouvelles parts sociales et a payé intégralement les nouvelles parts sociales ainsi émises par l'Apport en Nature.

Il est décidé de prendre acte et d'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 9 février 2016 (dont une copie sera annexée au présent afin d'être enregistrée avec celui-ci), dont la conclusion est la suivante:

«Compte tenu de ce qui précède, le conseil de gérance confirme qu'il n'a rien relevé qui le porterait à croire que la valeur totale de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au prix d'émission des 35.170.800 nouvelles parts sociales devant être émises par la Société en contrepartie de celui-ci.»

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à trois millions cinq cent quatre mille cinq cent quatre-vingts euros et six centimes (3.504.580,06 EUR).

La preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a ensuite décidé d'affecter un montant égal à la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital social émis et le solde à la prime d'émission librement distribuable.

Il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 3.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions française et anglaise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le mandataire de l'Associé Unique et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016069028/143.

(160031398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Top 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 24, rue Geespelt.

R.C.S. Luxembourg B 48.111.

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois de février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "Top 3000 S.A.", établie et ayant son siège social à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Luxembourg Heck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.111 (la "Société"), constituée sous la dénomination KIMA CONSTRUCTIONS S.A. suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 2 novembre 1994,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 930 du 18 avril 2013.

L'Assemblée est présidée par Maître Andreas KOMNINOS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 108, Avenue du X Septembre.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Gaëlle ARCADIAS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 108, Avenue du X Septembre.

L'Assemblée choisit Madame Rachel CORTE SAN MARTIN épouse CHRISTOPHE, employée privée, demeurant à L-4080 Esch-sur-Alzette, 17, rue Dieswée, comme scrutatrice

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-3378 Livange, 24, rue Geespelt et modification afférente de l'Article 1^{er} alinéa 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-3378 Livange, 24, rue Geespelt et de modifier subséquemment l'article 1^{er} alinéa 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er} . Alinéa 2.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros (800.- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOMNINOS, G. ARCADIAS, R. CORTE SAN MARTIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 février 2016. 2LAC/2016/3395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016069021/60.

(160031761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Senior Assured Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.228.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la société en date du 18 février 2016

(l'“Assemblée”)

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs avec effet à partir du 18 février 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022.

Les administrateurs de la Société étant les suivants:

- Hinnerk Koch, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Laurent Bélik, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Danielle Delnoije, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 18 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016068974/23.

(160031948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Roseflore Paysage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Hall 6, Z.I. du Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 22.359.

—

L'an deux mille seize, le quinze février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Cédric PETITFRERE, paysagiste, né à Thionville le 27 septembre 1978, demeurant à F-57940 Metzervisse, 23, rue des Ecoles, France, et

2.- Madame Vanessa ENTRINGER, employée, née à Thionville le 09 septembre 1982, demeurant à F-57940 Metzervisse, 23, rue des Ecoles, France.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ROSEFLORE PAYSAGE SARL", avec siège social à L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 22.359, a été constituée originellement sous la dénomination de Ets. Ady Reuter S.à r.l. suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 1984, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 39 du 9 février 1985

- modifié suivant acte reçu par:

- le même notaire en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 215 du 30 juin 1990, contenant notamment l'adoption de la dénomination de Roseflore Anc. Ets. Ady Reuter S.à r.l. et

- Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1298 du 6 juillet 2009, contenant notamment l'adoption de la dénomination de Roseflore, et

- Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand- Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1714 du 11 juillet 2015, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social à L-5280 Sandweiler, Hall 6, Z.I. du Rolach, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Sandweiler. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).”

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cédric PETITFRERE, Vanessa ENTRINGER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 février 2016. Relation GAC/2016/1186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016068962/46.

(160031553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Vert Clean Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Junglinster, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.956.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Vert Clean Sàrl tenue au siège le 05 février 2016

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur CARVALHO COELHO Manuel Henrique, responsable technique, né le 15 octobre 1980 et demeurant au 102 route de Luxembourg L-6450 ECHTERNACH

Monsieur CARVALHO Fernando Jorge, responsable technique, né le 21 octobre 1981 et demeurant au 17 route d'Osweiler L-6469 ECHTERNACH

Sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

1^{ère} Résolution

Monsieur CARVALHO Fernando Jorge cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (50) parts sociales d'une valeur nominale de (125,00) euros chacune de la société à

responsabilité limitée VERT CLEAN SARL, avec siège social à L-6130 JUNGLINSTER 14 route de Luxembourg, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Frank MOLITOR de résidence à Luxembourg en date du 15 juillet 2014 à Monsieur CARVALHO COELHO Manuel Henrique, né le 15 octobre 1980 et demeurant au 102 route de Luxembourg L-6450 ECHTERNACH pour l'euro symbolique.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

2^{ème} Résolution

Monsieur CARVALHO COELHO Manuel Henrique est nommé gérant administratif en remplacement de Monsieur CARVALHO Fernando Jorge, démissionnaire.

3^{ème} Résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant unique, Monsieur CARVALHO COELHO Manuel Henrique.

Manuel Henrique CARVALHO COELHO / Fernando Jorge CARVALHO.

Référence de publication: 2016069059/32.

(160031327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Alux International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, rue Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 184.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2016.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2016069590/11.

(160033693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Amazon Europe Core S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 180.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016069591/13.

(160033255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

AmTrust Captive Solutions Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Leon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 31.679.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016069592/10.

(160033511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Asia Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 194.434.

Il est à noter que l'associé unique BlackRock UK 4 LLP a revendu la totalité de ses parts sociales en date du 29 Octobre 2015 et que désormais les associés de la Société sont les suivants:

- Asia Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée au Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 194455 et ayant son siège social à 80, route d'Esch L-1470 Luxembourg, détenteur de 149,881.40 parts sociales;

- Asia Property Fund IV Feeder LLC, une limited liability company, constituée aux États-Unis d'Amérique, immatriculée au Secretary of State of Delaware, Division of Corporations sous le numéro 5660857, et ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis d'Amérique, détenteur de 117.60 parts sociales; et

- Blackrock RE Master Carry, L.P. - Series A, a limited partnership, immatriculé au Secretary of State of Delaware, Division Corporations sous le numéro 5838634 et ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, États-Unis d'Amérique, détenteur de 1 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 février 2016.

Pour la Société

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2016069600/25.

(160033863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Assaloca Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre Dame.
R.C.S. Luxembourg B 161.288.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Madame Anna Teresa Plantamura gérante de la Société, est désormais comme suit:
34, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Fabrizio Montanari gérant et associé de la Société, est désormais comme suit:
14 Strada del Cioss, CH-6915 Pambio Noranco

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069602/15.

(160032701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Apollo Delta Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 187.240.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 22 février 2016

En date du 22 février 2016, l'Associé unique de la société Apollo Delta Gamma S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Jason Stramel de son poste de gérant.

2. L' Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Ralf Völker, né le 23 mars 1976 à Essen (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069597/16.

(160032864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Alternative Business Facilitators S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.994.

—
Extrait de la résolution prise par l'Associé Unique en date du 12 janvier 2016

- Monsieur Thierry Derochette, gérant unique de la société, démissionne avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Certifié sincère et conforme

Alternative Business Facilitators S.à r.l.

Référence de publication: 2016069587/12.

(160032626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Alux International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, rue Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 184.451.

—
L'an deux mille quinze, le trois décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Alux International Trading S.A.", établie et ayant son siège à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 981 du 17 avril 2014, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.451,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Agop TELFIZIAN, dirigeant de société, demeurant à F-13012 Marseille (France), 98, Chemin des Amaryllis,

qui désigne comme secrétaire Jean-Baptiste MICOULEAU, administrateur de société, demeurant au 10, Chemin Lalaurie à F-33140 Villenave d'Ornon (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Jean-Baptiste MICOULEAU, administrateur de société, demeurant au 10, Chemin Lalaurie à F-33140 Villenave d'Ornon (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Transfert de siège social de la société de Senningerberg à Grevenmacher et modification subséquente de l'article 2.1 des statuts de la société;

2.- Fixation de l'adresse du siège;

3.- Révocation des administrateurs actuels;

4. Nomination d'un administrateur unique;

5. Révocation du commissaire aux comptes;

6. Nomination d'un nouveau commissaire.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Senningerberg à Grevenmacher et par conséquent l'article 2.1 des statuts de la société aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 2.1.** Le siège social de la Société est établi à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg. Sur proposition de l'actionnaire unique ou des actionnaires, il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.»

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse du siège à L-6776 Grevenmacher, 10, rue Op der Ahlkerrech.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs actuels, à savoir:

- *en tant qu'administrateur de catégorie A:*

* Emmanuelle Barczak, résidant professionnellement à 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- *en tant qu'administrateur de catégorie B:*

* Frédéric Lahaye, employé privé, résidant professionnellement à 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

* TREVES SERVICES S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.249.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur unique avec tous pouvoirs pour engager la société, Agop TELFIZIAN, dirigeant de société, demeurant à F-13012 Marseille (France), 98, Chemin des Amaryllis, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'an 2021.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir la société Osiris Group Services Ltd, une société constituée en vertu des lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 1520050.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée PUNDAMILIA FAMILY OFFICE, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.385, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'an 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TELFIZIAN, MICOULEAU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 décembre 2015. Relation: 1 LAC / 2015 / 38509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016069588/79.

(160033121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Trican Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.256.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153.136, a Luxembourg branch of Trican Well Service Ltd., a company incorporated and organized under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its head office at Suite 2900, 645 - 7th Avenue SW Calgary, Alberta, Canada T2P 4G8 and its registered office at 855 2nd Street SW Suite 3500 Bankers Hall East Tower Calgary, Alberta, Canada T2P 4G8, registered with the Corporate Register of the Province of Alberta under corporate access number 20813066 (the "Sole Member"),

represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 8, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

I. the Sole Member is the sole member of Trican Luxembourg SARL, a private limited liability company (“Société à responsabilité limitée”), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153.256, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on May 19, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1428 on July 13, 2010 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on May 27, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1893 on August 18, 2011 (the “Corporation”).

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Corporation, according to the following items:

Agenda

1. Limitation of the voting rights of the MRPS and consequently amendment of articles 5.2, 5.5 (iii) and 14 of the articles of incorporation of the Corporation;

2. Any other business.

Sole resolution

The Sole Member resolved to limit the voting rights of the MRPS and consequently to amend article 5.2 and 14 of the articles of incorporation of the Corporation to be read as follows:

“5.2. All the Shares are issued with no mention of par value. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights as determined under article 14 of these articles of association.

5.5.

(iii) the redemption price of each Share in a Class of MRPS whether redeemed at the Corporation's request or at the holder's shall be paid in cash or in kind and will be equal to the face value of the redeemed MRPS increased by the share premium (if any) attached to the relevant Class of MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed.

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 The Sole Member shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 The capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the Sole Member. The Sole Member may change the nationality of the Corporation.

14.3 Each Ordinary Share is entitled to an identical voting right that is fully voting in all circumstances and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of Ordinary Shares.

Where the Company has a sole shareholder, MRPS do not entitle their holder to any voting rights, except for the following restricted matters:

- the issue of new MRPS;
- any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of a particular Class of MRPS;
- the conversion of a particular Class of MRPS into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS.

Where the Company has more than one shareholder, each MRPS is entitled to an identical voting right (that is fully voting in all circumstances) together with the Ordinary Shares and each MRPS holder has voting rights commensurate to such holder's ownership of MRPS.

Where there is only one shareholder, such shareholder shall have all powers that would otherwise be conferred on the general meeting of the shareholders and has sole authority to approve and adopt shareholder resolutions.

Where there is more than one shareholder, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each shareholder has voting rights proportionate with his shareholdings.

14.4 The Corporation will recognize only one holder per share.

14.5 The Sole Member exercises all the powers of the general meeting.

14.6 The decisions of the Sole Member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the Sole Member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 850.- (eight hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour de décembre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Trican Well Service Ltd., Luxembourg Branch, ayant son siège social situé à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.136, une succursale luxembourgeoise de Trican Well Service Ltd., une société constituée et établie sous le droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant son centre décisionnel situé à Suite 2900, 645 - 7th Avenue SW Calgary, Alberta, Canada T2P 4G8 et son siège social situé à 855 2nd Street SW Suite 3500 Bankers Hall East Tower Calgary, Alberta, Canada T2P 4G8, inscrite au Registre des Sociétés de la Province d'Alberta sous le numéro 20813066 (l'«Associé Unique»),

représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant és-qualité, déclare et demande au notaire d'acter que:

I. l'Associé Unique est le seul associé de Trican Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.256, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1428 le 13 juillet 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juin 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1893 le 18 août 2011 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Limitation des droits de vote attachés aux PPOR et en conséquence modification des articles 5.2, 5.5 (iii) et 14 des statuts de la Société;
2. Divers.

Sole résolution

L'Associé Unique a décidé de limiter le droit de vote attachés aux PPOR et en conséquence de modifier les articles 5.2 et 14 des statuts de la Société comme suit:

« 5.2. Les Parts sont émises sans désignation de valeur nominale. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts seront émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote tel qu'indiqué à l'article 14 de ces statuts.

5.5.

(iii) le prix de rachat de chaque Part dans une Catégorie de PPOR, que le rachat se fasse à l'initiative de la Société ou du détenteur devra être payée en numéraire ou en nature et sera égal à la valeur nominale des PPOR rachetées majoré par la prime d'émission (le cas échéant) attachée à cette catégorie de PPOR et qui est attribuable aux PPOR ainsi rachetées.

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

14.1 L'Associé Unique aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Associé Unique. L'Associé Unique pourra changer la nationalité.

14.3 Chaque Part Ordinaire donne droit à un droit de vote identique en toutes circonstances et chaque associé a des droits de vote proportionnels au nombre de Parts Ordinaires qu'il détient.

Lorsque la Société a un associé unique, les PPOR ne donnent droit à leur détenteur à aucun droit de vote, à l'exception des matières restrictivement énumérées comme suit:

- l'émission de nouvelles PPOR;
- toute modification proposée relative au droit préférentiel de distribution en cas de liquidation d'une classe particulière de PPOR;
- la conversion d'une classe particulière de PPOR en Parts Ordinaires ou en toute autre Classe de PPOR.

Lorsque la Société a plus d'un associé, chaque PPOR donne droit à un droit de vote identique (en toutes circonstances) ensemble avec les Parts Ordinaires et chaque détenteur de PPOR a des droits de vote proportionnels à son pourcentage de détention de PPOR.

Lorsque la Société a un associé unique, cet associé aura tous pouvoirs autrement dévolus à l'assemblée générale des associés et aura l'autorité unique pour approuver et adopter les décisions d'associé.

Lorsqu'il y a plus d'un associé, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.5 L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

14.6 Les décisions de l'Associé Unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre l'Associé Unique et la Société représentée par l'Associé Unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 850.-(huit cent cinquante euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 39411. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Référence de publication: 2016069522/154.

(160032329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Alux International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, rue Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 184.451.

La société fait remarquer que le nouveau commissaire aux comptes, à savoir la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE (RC B171.385) a changé sa dénomination en MILIA AUDIT.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016069589/10.

(160033121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Aircraft Solutions Lux XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.046.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016069581/13.

(160033181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Traction Mezz Mid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 199.985.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré du 43 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 30 novembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Traction Mezz Mid S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069521/14.

(160032472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Thesis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 142.895.

Nous vous prions de noter que:

- Alice Management S.A. (7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg; R.C.S. Luxembourg B151921);
- Béatrice Management S.A. (7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg; R.C.S. Luxembourg B151931);
- Claire Management S.A. (7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg; R.C.S. Luxembourg B151898)

démissionnent de ses fonctions d'administrateurs de la société Thesis Investment S.A. (7, place du Théâtre, 2613 Luxembourg; R.C.S. Luxembourg B142895) avec effet en date du 28 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alice Management S.A. / Béatrice Management S.A. / Claire Management S.A.

Référence de publication: 2016069530/15.

(160032578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

eEquity Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.505,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 181.073.

Extrait des résolutions des associés de la société du 17 février 2016

1. Acceptation de la démission de monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 8 février 2016.

2. Acceptation de la nomination de madame Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 8 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069570/17.

(160033203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Afea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.516.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 188.901.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of December,
Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Pavlos CALLIGAS, born in Athens (Greece), on February 18, 1943, residing professionally at 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Greece;

Mrs. Eleni KALLIGA, born in Athens (Greece), on February 20, 1945, residing professionally at 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Greece;

Mr. Marinos KALLIGAS, born in Athens (Greece), on April 11, 1972, residing professionally at 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Greece;

Mr. Ioannis KALLIGAS, born in Athens (Greece), on October 18, 1974, residing professionally at 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Greece,

(hereafter referred to as the “Members”)

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties representing the whole corporate capital request the notary to act that:

I. The appearing persons are all the Members of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name AFEA S.à r.l. (the “Company”), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188.901, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated July 21, 2014.

II. The Company's corporate capital is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000) represented by one hundred (100) corporate units in registered form, having a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Members have consented to waive any convening requirements and declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand.

Therefore, the appearing parties, acting through their representatives, have requested the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution

The Members resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of one million four hundred sixteen thousand Euros (EUR 1,416,000), to raise it from its present amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) to one million five hundred sixteen thousand Euros (EUR 1,516,000) by the creation and issuance of one thousand four hundred and sixteen (1,416) corporate units, with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each (the “New Corporate Units”) and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

The Members decide to accept the subscription by Mr. Pavlos Calligas and Mrs. Eleni Kalliga, prenamed, for seven hundred and eight (708) New Corporate Units each with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, for a total subscription price of one million four hundred sixteen thousand Euros (EUR 1,416,000) (the “Subscription Price”) and to fully pay it by a contribution in kind for an aggregate amount of one million four hundred sixteen thousand Euros (EUR 1,416,000).

The contribution in kind consists in a portfolio of assets as described in the statement of contribution value established by the managers of the Company (the “Contributed Assets”).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contributions in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company, attesting the value and the free transferability of the Contributed Assets.

Effective implementation of the contribution

Mr. Pavlos Calligas and Mrs. Eleni Kalliga, prenamed, by their representative, declare that:

- they are the sole unrestricted owners of the Contributed Assets and possess the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets is effective as from December 30, 2015, without qualification;
- all further formalities are in course in all related jurisdictions of the Contributed assets, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Further to the above resolutions, the Members resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The corporate capital is set at one million five hundred sixteen thousand Euros (EUR 1,516,000), represented by one thousand five hundred and sixteen (1,516) corporate units in registered form, having a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.”

The other paragraphs of article 5 of the Company's articles of association remain unchanged.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who are known to the notary by their Surname, name, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

M. Pavlos CALLIGAS, né à Athènes (Grèce), le 18 février 1943, résidant professionnellement au 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Grèce;

Mme Eleni KALLIGA, né à Athènes (Grèce), le 20 février 1945, résidant professionnellement au 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Grèce;

M. Marinos KALLIGAS, né à Athènes (Grèce), le 11 avril 1972, résidant professionnellement au 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Grèce;

M. Ioannis KALLIGAS, né à Athènes (Grèce), le 18 octobre 1974, résidant professionnellement au 8, Ragavi Street, 14561 Kifissia, Grèce,

(désignés ci-après par les “Associés”)

ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls Associés de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination AFEA S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.901, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juillet 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000 EUR) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Les Associés ont consenti à renoncer aux exigences de convocation et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion au préalable.

En conséquence, les parties comparantes, représentées comme établit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent seize mille euros (1,416,000 EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000 EUR) à un million cinq cent seize mille euros (1,516,000 EUR) par la création et l'émission de mille quatre cent seize (1,416) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Libération

Les Associés décident d'accepter la souscription par M. Pavlos Calligas et Mme Eleni Kalliga, prénommés, de sept cent huit (708) Nouvelles Parts chacun ayant une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune et de les libérer intégralement pour un montant total d'un million quatre cent seize mille euros (1,416,000 EUR) (le «Prix de Souscription») et de les libérer entièrement pas un apport en nature d'un montant d'un million quatre cent seize mille euros (1,416,000 EUR).

L'apport en nature consiste en un portefeuille d'actifs tels que décrit dans la déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société (les «Actifs Apportés»).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur et de la libre cessibilité des Actifs Apportés.

Réalisation effective de l'apport

M. Pavlos Calligas et Mme Eleni Kalliga, précités, par leur mandataire, déclarent que:

- ils sont seuls propriétaires sans restriction des Actifs Apportés et possèdent les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des actifs est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 30 décembre 2015;
- toutes les autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actifs Apportés, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui doit se lire désormais comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million cinq cent seize mille euros (1,516,000 EUR), représenté par mille cinq cent seize (1,516) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.» Les autres paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société demeurent inchangés.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent ensemble avec, Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069617/145.

(160032975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

AFP (Germany) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.962.

Il convient de noter que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 30 novembre 2015, du 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

AFP (Germany) II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016069618/14.

(160033137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Baejarins Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 33.444,82.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.961.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of December,
Before us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Baejarins Partners S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 156961, and having a share capital of USD 33,444.82 (thirty-three thousand four hundred forty-four United States Dollars and eighty-two cents) (the Company). The Company was incorporated on 18 November 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2866 on 30 December 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 20 December 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 833 on 28 April 2011.

There appeared:

(1) Baejarins Partners L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747094 (Shareholder 1);

(2) Borgartun Associates L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747097 (Shareholder 2);

(3) Soltun Partners L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747126 (Shareholder 3), and

(4) Gulfoss Partners L.L.C., a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of corporations under registration number 4747112 (Shareholder 4),

each being represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange.

Shareholder 1, Shareholder 2, Shareholder 3 and Shareholder 4 shall hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

The proxies of the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares of the Company, without nominal value, representing the entire share capital of the Company amounting to USD 33,444.82 (thirty-three thousand four hundred forty-four United States Dollars and eighty-two cents), are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to give discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties;
3. Decision to appoint Agentis S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting acknowledges that, on the basis of the interim accounts of the Company dated on 30 November 2015 (the Interim Accounts), the cash balance of the Company is set at an amount of USD 8,922.

The Interim Accounts, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to Luxembourg Corporation Company S.A. for the performance of its duties as manager of the Company until the date hereof.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Agentis S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under registration number B 74166, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has general authority to do all things which are required in order to complete the liquidation of the Company and dispose of the assets of the Company under its sole individual signature.

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, (the Companies Act).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Baerjarins S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 33.444,82 (trente-trois mille quatre cent quarante-quatre Dollars des Etats Unis et quatre-vingt-deux cents) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156961 (la Société). La Société a été constituée le 18 novembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2866 du 30 décembre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 20 décembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 833 du 28 avril 2011.

Ont comparu:

(1) Baejarins Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747094 (Associé 1);

(2) Borgartun Associates L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747097 (Associé 2),

(3) Soltun Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747126 (Associé 3), et

(4) Gulfoss Partners L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'état d Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711, Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington, Etats Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétariat de l'état du Delaware sous le numéro 4747112 (Associé 4),

chacun des associés de la Société étant ci-après représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Pétange.

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3 et l'Associé 4 sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales de la Société, sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'élevant à USD 33.444,82 (trente-trois mille quatre cent quarante-quatre Dollars des Etats Unis et quatre-vingt-deux cents), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décision de donner décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat;
3. Décision de nommer la société Agentis S.A., en tant que liquidateur de la Société en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances et de payer les dettes de la Société; et
6. Divers.

III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que, sur base des comptes intérimaires de la Société au 30 novembre 2015 (les Comptes Intérimaires), le solde de trésorerie de la Société est fixé à un montant de USD 8.922.

Les Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) pleine et entière à la société Luxembourg Corporation Company S.A. pour l'accomplissement de son mandat en tant que gérant de la Société jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Agentis S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74166, en tant que liquidateur en vue de la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature individuelle.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur sera autorisé à exécuter tous les actes et à effectuer toutes les opérations au nom de la Société, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement

définies, à une ou plusieurs personnes ou entités, cependant il restera seul responsable de toutes les opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et effectuer toutes les obligations découlant de tout accord ou document requis pour la liquidation de la Société, l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur à verser, à sa discrétion, des avances en espèces ou en nature sur le boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, le mandataire des Associés a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/747. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069645/184.

(160032969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Benelux Capital & Trust S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

R.C.S. Luxembourg B 197.356.

Solo Consulting S.à r.l., ayant son siège social au 5, RUE HEIENHAFF L - 1736 SENNINGERBERG (anciennement 31, Rue Du Chateau, Senningen, 6961 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 194354, agent domiciliataire de la société Benelux Capital & Trust S.à r.l. SPF, ayant son siège social au 31, Rue Du Chateau 6961, Senningen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197356 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société Benelux Capital & Trust S.à r.l. SPF avec effet au 22 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour Solo Consulting S.à r.l.

Référence de publication: 2016069648/15.

(160033119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Atlantico Financial Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.392.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.718.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, civil law notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. Amazonas S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number 158 690, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Global Atlantico S.à r.l., a Luxembourg company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number 158 644, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal,

The appearing parties are collectively called the "Shareholders";

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the Shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing parties are the Shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of “ATLANTICO FINANTIAL GROUP S.à r.l.” (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.718, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated January 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 5, 2011 under number 913..

The articles of incorporation were amended for the last time by a deed before Maître Jacques Castel, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, dated August 5, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 28, 2014 under number 3611.

III. The Company’s share capital is set at forty four million eight hundred and fifty thousand euro (EUR 44,850,000) represented by four hundred and forty eight thousand five hundred (448,500) shares, all with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. - Increase of the corporate capital by an amount of EUR 4,542,500 (four million five hundred and forty-two thousand five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 44,850,000 (forty-four million eight hundred and fifty thousand euros) to EUR 49,392,500 (forty-nine million three hundred and ninety-two thousand five hundred euro) by the issue of 45,425 (forty-five thousand four hundred and twenty-five) new shares having a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each, together with a share premium amounting to EUR 37.00 (thirty-seven euros), by contribution in kind.

2. - Subscription, intervention and payment of all the new shares and the share premium by Global Atlantico S.à r.l. by contribution in kind of shares from InterOceânico-Capital, SGPS, S.A.

3. - Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

V. The Shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution:

The Shareholders, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decide to increase the issued share capital by EUR 4,542,500 (four million five hundred and forty-two thousand five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 44,850,000 (forty-four million eight hundred and fifty thousand euro) to EUR 49,392,500 (forty-nine million three hundred and ninety-two thousand five hundred an euro) by the issue of 45,425 (forty-five thousand four hundred and twenty-five) new shares having a par value of EUR 100.00 (one hundred euros) each, together with a share premium amounting to EUR 37.00 (thirty-seven euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in Portugal.

Second resolution

The Shareholders accept the subscription of the new shares and the share premium by Global Atlantico S.à r.l., that is to say:

- Global Atlantico S.à r.l., prenamed, for all the 45,425 (forty-five thousand four hundred and twenty-five) new shares to be issued, together with a share premium amounting to EUR 37.00 (thirty-seven euro).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene Global Atlantico S.à r.l. who declares to subscribe to the 45,425 (forty-five thousand four hundred and twenty-five) new shares, together with a share premium amounting to EUR 37.00 (thirty-seven euro), and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contributions

15,789,974 (fifteen million seven hundred and eighty nine thousand nine hundred and seventy four) shares of a par value of EUR 1.00 each, representing 19,14% of the share capital of a Portugal company named “InterOceânico-Capital, SGPS, S.A.”, with registered office at Edificio Amoreiras Square, Rua Joshua Benoliel, n°1, 4° dt°, Campo de Ourique, 1250 273 Lisbon, Portugal, having a share capital of EUR 82,500,000 (eighty-two million five hundred thousand euro) divided into 82,500,000 (eighty-two million five hundred thousand) shares of a par value of EUR 1.00 each, remunerated by issue of 45,425 (forty-five thousand four hundred and twenty-five) new shares, together with a share premium amounting to EUR 37.00 (thirty-seven euro) in ATLANTICO FINANTIAL GROUP S.à r.l.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 4,542,537 (four million five hundred and forty-two thousand five hundred and thirty-seven euros).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 4,542,500 (four million five hundred and forty-two thousand five hundred euro) and as share premium for an amount of EUR 37.00 (thirty-seven euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares have been given by the Excerpt of the Register of Commerce, copy of the shareholders register and by a declaration issued by an independent auditor attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

It appears from a Shareholders declaration signed by Global Atlantico S.à r.l., that:

- It is the owner and have the free disposal of the InterOceânico-Capital SGPS Shares;
- These shares are not listed on a stock Exchange;
- These shares are not pledged, encumbered, secured nor divided into usufruct or bare ownership, and there is no restriction whatsoever to their free transferability nor their contribution in kind to Atlantico Financial Group S.à r.l.;
- These InterOceânico-Capital SGPS Shares cannot be seized;
- There exists no pre-emptive right nor other right through which one could be authorised to require that one or more shares be transferred to Atlantico Financial Group S.à r.l.;
- The full ownership of the shares to be contributed are not subject to a litigation nor any kind of dispute;
- No debt is connected to these shares;
- The board of InterOceânico-Capital, SGPS, S.A. has taken the decision to transfer the 15,789,974 (fifteen million seven hundred and eighty nine thousand nine hundred and seventy four) shares held by Globalpactum Gestão de Activos, S.A. and all the regulatory requirements have been done in that respect.
- The value of the contribution of the InterOceânico-Capital SGPS Shares is evaluated at EUR 4,542,537 (four million five hundred and forty-two thousand five hundred and thirty-seven euros)

Manager's intervention

A statement of contribution value by which the managers acknowledge having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at EUR 49,392,537 (forty-nine million three hundred and ninety-two thousand five hundred euro) represented by 493,925 (four hundred and ninety-three thousand nine hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100.00 (one hundred euros) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Pardevant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

Ont comparu:

1. Amazonas S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 158 690, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé;

2. Global Atlantico S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 158 644, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Les parties comparantes sont collectivement appelés les «Associés»;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les Associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les Associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «ATLANTICO FINANTIAL GROUP S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.718, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 12 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 913 du 5 mai 2011.

Lesdits statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte devant Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, en date du 5 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 novembre 2014 sous le numéro 3611.

III. Le capital social de la Société est fixé à quarante quatre millions huit cent cinquante mille euros (EUR 44.850.000) représenté par quatre cent quarante huit mille cinq cents (448.500) Parts Sociales, d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 4.542.500 (quatre millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 44.850.000 (quarante-quatre millions huit cent cinquante mille euros) à EUR 49.392.500 (quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent euros) par l'émission de 45.425 (quarante-cinq mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 37,00 (trente-sept euros) par voie d'apport en nature.

2. - Souscription, intervention et libération de toutes les parts sociales nouvelles et de la prime d'émission par Global Atlantico S.à r.l. par apport en nature d'actions de InterOceânico-Capital, SGPS, S.A.

3. - Modification afférente de l'article 6 des statuts.

V. Les Associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les Associés, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.542.500 (quatre millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 44.850.000 (quarante-quatre millions huit cent cinquante mille euros) à EUR 49.392.537 (quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cent euros) par l'émission de 45.425 (quarante-cinq mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 37,00 (trente-sept euros), le tout intégralement payé par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social au Portugal.

Deuxième résolution:

Les Associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles et de la prime d'émission par Global Atlantico S.à r.l. à savoir:

- Global Atlantico S.à r.l., prédésignée, pour l'intégralité des 45.425 (quarante-cinq mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles à émettre et de la prime d'émission d'un montant de EUR 37,00 (trente-sept euros).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite l'associé:

- Global Atlantico S.à r.l., laquelle a déclaré souscrire les 45.425 (quarante-cinq mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles à émettre et la prime d'émission d'un montant de EUR 37,00 (trente-sept euros), et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

15.789.974 (quinze millions sept cent quatre vingt neuf mille neuf cent soixante quatorze) actions d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune, de " InterOceânico-Capital, SGPS, S.A.", une société régie par les lois du Portugal, avec siège social à Edificio Amoreiras Square, Rua Joshua Benoliel, n°1, 4° dt°, Campo de Ourique, 1250 273 Lisbonne, Portugal, représentant 19.14 % du capital social de cette dernière, estimé à EUR 82.500.000 (quatre-vingt-deux millions cinq cent mille euros) divisé en 82.500.000 (quatre-vingt-deux millions cinq cent mille) actions, par l'émission de 45.425 (quarante-cinq mille quatre cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles et d'une prime d'émission d'un montant de EUR 37,00 (trente-sept euros) de ATLANTICO FINANTIAL GROUP S.à r.l..

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 4.542.537 (quatre millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent trente-sept euros). Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à ATLANTICO FINANTIAL GROUP S.à r.l. doit être considérée comme capital pour un montant de EUR 4.542.500 (quatre millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent euros) et comme prime d'émission pour un montant de EUR 37,00 (trente-sept euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée par un extrait du Registre de Commerce, copie du registre des actionnaires et un rapport émis par un réviseur d'entreprise attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Il apparaît d'une déclaration de l'actionnaire Global Atlantico S.à r.l., prédésigné, que:

- Il est le propriétaire et a la libre disposition des actions de InterOcéânico-Capital SGPS;
- Ces actions ne sont pas cotées en bourse;
- Ces actions ne sont pas gagées ou mises en garantie ni divisées en usufruit ou nue propriété, il n'existe aucune restriction à leur libre transfert ou apport en nature à Atlantico Finantial Group S.à r.l.;
- Ces actions InterOcéânico-Capital SGPS ne peuvent pas être saisies;
- Il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit auquel toute personne serait autorisé à transférer une ou plusieurs actions à Atlantico Finantial Group S.à r.l.;
- L'entière détention des actions à apporter n'est pas sujette à un contentieux ou tout autre forme de litige;
- Aucune dette n'est liée à ces actions;
- Le Conseil d'Administration de InterOcéânico-Capital, SGPS, S.A. a pris la décision de transférer les 15,789,974 (quinze million sept cent quatre vingt neuf mille neuf cent soixante quatorze) actions détenues par Globalpactum Gestão de Activos, S.A. et toutes les formalités légales ont été effectuées à cet effet.
- La valeur de l'apport des actions de InterOcéânico-Capital SGPS est évaluée à EUR 4,542,537 (quatre million cinq cent quarante deux mille cinq cent trente sept euros)

Intervention des gérants

Un certificat d'évaluation des gérants reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à EUR 49.392.500 (quarante-neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros), représenté par 493.925 (quatre cent quatre-vingt-treize mille neuf cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016069639/229.

(160033232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Cynthia Infrastructures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 193.418.

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Madame Nisia NGO BAYIHA, employée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme "CYNTHIA INFRASTRUCTURES S.A.", établie et ayant son siège à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 193418, (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 14 janvier 2016;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée le 8 janvier 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 du 10 février 2015,

et les statuts (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu le 29 septembre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3266 du 4 décembre 2015.

2. Le capital social souscrit (le "Capital Souscrit") de la Société est fixé à douze millions cinq cent mille euros (12.500.000,- EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées."

3. Conformément à l'article 5 des Statuts de la Société, le Capital Souscrit pourra être porté de son montant actuel à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

4. Par sa résolution du 14 janvier 2016, le conseil d'administration a réalisé une augmentation de capital à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de douze millions cinq cent mille euros (12.500.000,- EUR) à quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles (les "Actions Nouvellement Emises") à un prix d'émission de mille euros (1.000,- EUR) par action.

5. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et libérées par l'actionnaire unique de la Société.

Le formulaire justificatif de souscription, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

6. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5, alinéa 1, des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à quatorze millions cinq cent mille euros (14.500.000,- EUR), divisé en quatorze mille cinq cents (14.500) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Le reste de l'article 5 des Statuts demeure inchangé.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille six cents euros (2.600,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. NGO BAYIHA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 février 2016. 2LAC/2016/3382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068607/62.

(160031356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

The Angel Mall S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.262.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société THE ANGEL MALL SA. dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 11 Bd Royal a été dénoncé en date du 19 février 2010.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2016070146/15.

(160033144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

KFC International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.604.147.657,56.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.211.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069902/10.

(160033512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

LCN STY Dronten (NL), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 203.261.

—
Les statuts coordonnés au 2 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016069920/11.

(160033412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Pacific E&P International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.006,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 171.438.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070001/10.

(160033399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.
